

QUESTION ÉCRITE P-0160/04  
posée par Uma Aaltonen (Verts/ALE)  
à la Commission

Objet: Recours aux chiens dressés à la recherche des explosifs dans les institutions européennes

Ces derniers temps, les mécanismes de protection des institutions européennes ont été mis en défaut par l'envoi de colis contenant des explosifs à des agents de haut niveau. Heureusement, jusqu'à présent, ces envois n'ont blessé personne grièvement. La question se pose toutefois de savoir si, à l'avenir, quand de tels colis seront encore déposés sur les bureaux, la chance sera toujours au rendez-vous. Les employés qui dépouillent le courrier peuvent-ils paisiblement accomplir leurs tâches?

L'étonnant est que des envois postaux puissent arriver sur les bureaux sans qu'aucun véritable professionnel – à savoir un chien dressé à la recherche des explosifs – n'ait la possibilité, au cours de leur trajet, de les stopper. Nul dispositif technique ni appareil d'inspection ne peuvent rivaliser avec l'efficacité et la précision d'un chien dressé. Ceux qui sont dressés pour détecter les bombes et les mines en sont les exemples vivants.

Ayant étudié la question en profondeur, puisque j'ai le privilège d'offrir une retraite bien méritée à Amanda, un labrador qui a servi comme chien démineur en Bosnie-et-Herzégovine, je voudrais demander à la Commission:

- Qui est responsable de la conception et de la mise en place des systèmes de sécurité dans les institutions européennes?
- Un maillon de la chaîne de sécurité est-il constitué par le recours à des chiens dressés à la recherche des explosifs?
- La Commission entend-elle augmenter la surveillance, notamment des envois postaux, par ce moyen?
- Puis-je me croire autant en sécurité dans mon bureau au Parlement qu'à la maison?